



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

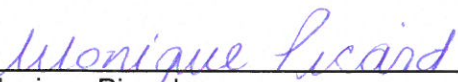
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 JANVIER 2020, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour le Service incendie.

DONNÉ À CHERTSEY ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Monique Picard  
Directrice par intérim du Service du greffe